

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpepjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpepjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris , le 7 juillet 2023

LETTRE OUVERTE

A LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La promotion de titulaires FSE 22/23 sacrifiée

Nous découvrons la liste des postes proposés et sommes stupéfait.es. Nous sommes particulièrement déçu.es alors que nous avons travaillé d'arrache-pied durant 18 mois afin de nous former et pouvoir assurer notre mission d'éducation à la PJJ. Mais aujourd'hui, à voir la liste de postes proposés aux sortant.es de formation issu.es de la FSE 2022/2023 nous constatons que l'administration nous méprise et l'institution nous maltraite. Comment ne pas faire de lien entre la souffrance des professionnel.les sur l'ensemble du territoire, le nombre conséquent d'arrêts maladie et le nombre de démissions à l'issue de la formation.

À la suite de la parution des postes offerts aux sortant.es d'école, nous souhaitons vous interpeler aujourd'hui sur différents points et vous faire part de différentes réclamations.

- **Nous réclamons un équilibre des types de structures proposées**

Nous souhaitons une liste avec des offres de postes en MILIEU OUVERT et en HÉBERGEMENT (UEHC). Et non pas seulement 40 postes en Unités Éducatives d'Hébergement Collectif pour 106 postes.

A l'heure actuelle, de nombreuses UEHC ont des postes vacants, occupés par des contractuel.les. Nous en avons recensé quelques-uns :

- UEHC d'Évreux : 3 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC de Pantin : 2 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC de Bourg-en-Bresse : 4 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC de Valence : 3 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC d'Aubervilliers : 4 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC de Pontoise : 3 postes vacants // 0 poste proposé
- UEHC de Villiers Le Bel : 4 postes vacants // 1 poste proposé
- UEHC Chartres : 5 postes vacants // 2 postes proposés
- UEHC de Perpignan : 3 postes vacants / 1 poste proposé
- UEHC de Tourcoing : réouverture de structure // 0 poste proposé
- UEHC de Collonges-au-Mont-d'Or : 4 postes vacants // 1 poste proposé
- UEHC de Saint-Genis-Les-Ollières : 2 postes vacants // 1 poste proposé
- UEHC de Clermont-Ferrand : 3 postes vacants // 2 postes proposés
- UEHDT de Chaumont : 2 postes vacants // 1 poste proposé
- UEHC de Saint-Quentin : 5 postes vacants // 2 postes proposés

- UEHC de Troyes : 4 postes vacants // 2 postes proposés
- UEHD de Lievin : 2 postes vacants // 0 poste proposé

Face à votre décision de proposer si peu de postes, y a-t-il un revirement de la DPJJ concernant l'importance de l'hébergement éducatif ? Préfère-t-elle laisser des dizaines de postes vacants ?

L'intérêt affiché à l'égard des lieux de placement et les états généraux du placement ne témoignent-ils que d'une communication publicitaire de surface ?

Mais cela vaut aussi pour d'autres types de services, qui, malgré les postes vacants, n'ont pas ou peu proposé de postes aux sortant.es d'écoles. Par exemple :

- UEMO de Toulouse : 6 postes vacants // 0 poste proposé
- STEMO de Seine-et-Marne : 4 postes vacants // 0 poste proposé
- STEMO de Clermont-Ferrand : 2 postes vacants // 0 poste proposé
- UEMO de Béthune : 2 postes vacants // 0 poste proposé
- UEMO de Hénin Beaumont : 1 poste vacant // 0 poste proposé
- STEMO de Strasbourg : plusieurs postes vacants // 0 poste proposé
- STEMO de Mulhouse : 3 postes vacants // 0 poste proposé
- UEMO de Sens : 3 postes vacants // 0 poste proposé
- 0 poste en UEAJ malgré plusieurs postes vacants sur le territoire
- 1 seul poste en UEAT

Les services et les Directions Territoriales ont souhaité proposer plusieurs de ces postes aux sortant.es d'école, vous avez refusé.

Aujourd'hui, l'ensemble des éducateu.rs et des éducatrices stagiaires de la promotion 2022-2023, conscient des nécessités des terrains dont elle revient, revendique la nécessaire ouverture de ces postes ! Pourquoi ne proposez-vous pas ces postes ?

- **Nous réclamons une répartition géographique équilibrée**

La répartition géographique n'est même pas correcte. Pour exemple, pour les régions SUD , SUD-EST et SUD-OUEST, 15 postes sont disponibles pour 40 stagiaires sur les trois PTF.

Nous souhaitons travailler sur des postes qui permettent une égalité, tant en terme de diversité des structures, que de postes sur TOUTES les zones géographiques.

- **Nous réclamons l'égalité de traitement avec les promotions précédentes**

Nous demandons l'égalité de traitement avec les promotions précédentes, qui ont obtenu une marge de postes proposés aux sortants d'école plus élevées. Pour rappel, la FSE 2021-2022 a obtenu 35 postes supplémentaires pour 140 titulaires, ce qui représentent 25% environ de postes supplémentaires. Pour la promotion 2022-2023, seuls 5 postes supplémentaires sont proposés, soit 4, 76 %. Comment cette différence de traitement peut-elle s'expliquer ?

Nous demandons une égalité de traitement, nous demandons l'ouverture des postes vacants qui n'ont pas été intégrés à la liste de nos postes, et que nous savons existants.

Les stagiaires sont déçu.es, et beaucoup pensent d'ores et déjà à renoncer à leur titularisation. Si nous savons que nous devons accepter l'affectation au niveau national, **cela ne signifie pas que nous sommes serviables et corvéables à merci. Une affectation nationale ne signifie pas une telle restriction de choix qu'elle en devienne à ce point** injuste et extrêmement violente.

De plus, nous souhaitons signifier que les échanges que nous avons eus ce vendredi matin avec la directrice des ressources humaines et le directeur de l'ENPJJ ne nous ont pas du tout convaincus. Déstabilisés face aux

sollicitations légitimes et censées des éducateur.trices puis refusant les échanges, nos interlocuteurs, péremptaires, ont tenu un discours inaudible, puisque bien éloigné des réalités de terrain. Ils ont exprimé que les mauvaises répartitions géographiques des postes ainsi que le peu de postes supplémentaires proposés sont des choix volontaires, et ce, même si cela entraîne une inégalité de traitement avec les promotions précédentes. Leurs réponses n'ont pas été à la hauteur des attentes des professionnel.les engagé.es que nous sommes.

La section des stagiaires FSE SNPES-PJJ/FSU